

Commune de Pont-de-Poitte
Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Mercredi 11 janvier 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué le 06 janvier 2017, s'est réuni mercredi 11 janvier 2017 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : Mme Marie Lacombe 1ère adjointe, Laurent Magréault d'Attoma 2ème adjoint, Daniel Buisson 3^{ème} adjoint, Mmes Natacha Besse, Nadine Caboche, Marina Marques, Messieurs, Jérôme Gavand, Jean-Michel Gensse, Romain Janssoone, Stéphane Lardet, Daniel Pernot, et Pierre Revol conseillers.

Absents excusés : Samüel Camelin, Frédéric Delétoile

Absent non excusé :

Désignation du secrétaire

Monsieur Jean-Michel Gensse a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1) Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21/12/2016;

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 21/12/2016.

2) Point par Mme Marie LACOMBE, 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations ;

Mme le maire fait le compte-rendu de la rencontre du 10 janvier avec Jurazik. L'association souhaite reconduire une manifestation à Pont de Poitte le 12 août, mais au stade au lieu du port de la Saisse. La scène serait tournée vers le stade et la petite salle servirait de loges.

Le conseil municipal valide cette demande.

Mme le maire rend compte de sa participation aux vœux de M. le Préfet le 6 janvier 2017 et de l'entretien avec Mme WURPILLOT directrice adjointe de la DDT sur la conformité de la station d'épuration.

3) Point par M. Laurent MAGRÉAULT D'ATTOMA, 2ème adjoint, sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement ;

3 1. Point sur les dossiers d'urbanisme en cours ;

Déclaration préalable panneaux photovoltaïques 250 m² à Poitte acceptée,

3 2. Présentation par M. Daniel PERNOT des travaux en cours et prévus sur la commune ;

Peinture de l'abri bus - pose de la barrière derrière l'école - pose de quelques poteaux – Relance des devis pour les travaux des vestiaires (auvent à refaire, aménagements intérieurs) pour ne pas perdre les subventions accordées par la députée Marie Christine Dalloz sur la réserve parlementaire et le Crédit-Agricole.

3 3. Point sur les réseaux humides ;

• **Eaux usées (STEP)** : suite au dernier conseil, il avait été décidé d'informer VEOLIA qu'à la relecture de la DSP il s'avère que le délégataire (VEOLIA) doit prendre en charge 50 % du coût de renouvellement des raquettes et que l'évacuation des déchets est totalement à sa charge. Une demande de conseil auprès des services techniques du Conseil Départemental a confirmé cette position et laisse entrevoir que le scénario minimaliste consistant à rejeter, après traitement minimum, les effluents dans le lacs en période de hautes eaux peut être envisagé durant les quelques jours de travaux. Une demande d'autorisation sera préalablement faite à la DDT.

• **Eau potable** : Le rendement du réseau étant de 50,8 % en 2015/2016 (soit très mauvais) une redevance supplémentaire va être appelée directement auprès du consommateur par

l'Agence de l'Eau. Pour l'éviter, la commune doit mettre en place un plan d'action visant à améliorer le réseau. Mme le maire expose le plan d'action envisagé par Véolia qui reprend le changement des canalisations par ordre décroissant d'obsolescence, avec la mise en place d'une sectorisation sur la commune afin de faciliter la détection d'éventuelles fuites et éviter les coupures générales. Le montant total du projet s'élèverait à 467 000 € HT (dont 25 000€ HT pour la sectorisation).

Mme le maire rappelle que ce plan d'amélioration est quasi engagé puisqu'une demande de subvention pour le changement de canalisation de la ZA (conduite en amiante ciment de diamètre 80 mm qui représente 60 % de nos fuites et empêche l'alimentation suffisante en débit et pression du poteau incendie de Blesney) a déjà été faite au niveau de la DETR et accordée à hauteur de 40 % en 2015 et qu'une autre est entretenue auprès de l'agence de l'eau via le conseil départemental.

Après discussion, le conseil valide à l'unanimité le plan d'action sous réserve de subventions pour le mener à bien, et le transmettra auprès de l'agence de l'eau.

Une délibération sera prise.

4) Point par M Daniel BUISSON, 3ème adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune ;

M. Daniel Buisson informe le conseil que percepteur nous a déjà transmis les comptes de gestion. Ceux-ci seront approuvés lors du conseil de février. Le budget primitif 2017 est en préparation et devrait pouvoir être présenté en même temps.

Mme le maire présente le budget 2016, notamment les recettes et dépenses de la section investissement qui figureront par ailleurs dans le bulletin municipal.

5) Présentation des devis signés suite au dernier conseil (plateaux traversant, mobilier urbain et aménagements...) ;

Conformément au conseil du 21/12/2016, Mme le maire et Mme la 1ère adjointe présentent des photos des différents mobiliers urbains commandés et les devis signés suite à ce dernier conseil. Pour le mobilier, les fournisseurs sont ALOES RED, ABC et MAGEQUIP pour un montant total de 8 569€ HT. Pour les travaux Mme le maire a signé le devis auprès de l'entreprise Goyard pour l'aménagement autour de la fontaine pour un montant de 9 596€ HT et auprès d'Eiffage, entreprise la moins-disante après des autres soumissionnaires (FAMY et SJE) du cahier des charges établi, pour un montant de 31 153 €HT.

Mme le maire rappelle que ces travaux et le mobilier sont subventionnés à 20 % par le Plan de Soutien à l'Activité du BTP de la Région et que suite au conseil du 21/12/2016 une demande de financement complémentaire à hauteur de 40 % a été faite au niveau de la DETR 2017.

Le conseil approuve ces choix.

6) Demande de subvention au titre de la DETR 2017 pour mise en accessibilité de la salle du bas du foyer, assistance d'un architecte sur ce dossier ;

Mme Lacombe expose les propositions d'aménagement réalisées par M Antoine Devaux, architecte à Pont de Poitte. Ces propositions intègrent : la mise en accessibilité de la salle du bas pour les personnes à mobilité réduite, la mise en accessibilité des sanitaires du bâtiment y compris le sanitaire public. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 30 914,67 €HT.

Après discussion (l'intérêt de sanitaires publics aux normes, réalisation d'une salle impossible budgétairement avant 2021, risque de fermeture du foyer si aucune mise en accessibilité n'est faite) ; le conseil valide à l'unanimité les plans proposés ainsi que le montant estimatif des travaux, et autorise Mme le maire à déposer une demande de subvention auprès de la DETR incluant le coût de cette étude préliminaire (1690 €) et l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage (1500€), ainsi que réaliser toute demande de subvention auprès d'organismes privés ou publics (dont réserve parlementaire) pouvant accompagner ce projet.

Une délibération sera prise.

7) Désignation des représentants de la commune (1 titulaire 1 suppléant) au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes ;

Suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique, qui accompagné le transfert des ZAE à la communauté de communes, et à la mise en place d'un Pacte de Solidarité Fiscal et Financier au sein de la communauté de communes, Mme le présente le rôle de la CLECT et des délégués tels que souhaités par la communauté de communes du Pays des Lacs. Elle rappelle que chaque commune doit élire un délégué et un suppléant pour siéger à cette commission et que le suppléant sera convié à toutes les réunions.

A l'unanimité des présents le conseil municipal a élu M. Laurent Magréault-d'Attoma comme délégué titulaire, et M. Daniel comme délégué suppléant à la CLECT.

Une délibération sera prise.

8) Commissions communales ;

Suite au renouvellement partiel du conseil, il convient de remettre à jour la composition des différentes commissions communales, en remplacement des conseillers démissionnaires et/ou réactualisation des membres.

Commission Appel Offre (commission obligatoire) : il convient de remplacer Mme Patricia Goux titulaire et M. Sébastien Prière suppléant. Se proposent et sont élus à l'unanimité des conseillers présents en tant que titulaire : Mme Natacha Besse - ; en tant que suppléant : M. Jean-Michel Gensse

Une délibération sera prise.

Les commissions communales facultatives sont complétées.

9) Rénovation et location des appartements du presbytère ;

M. Daniel Pernot responsable travaux, expose qu'il a reçu une demande de location pour le studio du presbytère (surface d'environ 33 m² sur 2 niveaux).

Mme le maire présente une estimation des travaux et aménagements nécessaires à minima avant la location : mise en place des radiateurs électriques et sèche serviettes, chauffe-eau (3 000 € environ), meuble sous évier et raccordement (500€), rafraîchissement hall d'entrée et porte (main-d'œuvre et fournitures 1000 €). Les menus travaux peuvent être réalisés par les employés municipaux.

Après discussion un loyer est proposé à 180 € sans les charges (Ordures ménagères) pour le logement.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents le montant du loyer et l'estimatif des travaux.

Une délibération sera prise.

Cette estimation des travaux a été envoyée aux communes de Mesnois et Patornay, le montant du loyer leur sera transmis pour validation lors de leur prochain conseil.

Les travaux ne pourront être entrepris qu'après leur accord.

10) Compte rendu des diverses réunions Communauté de Communes et commissions ;

Compte rendu du conseil communautaire du 22/12/2016, qui a validé la prise de compétence Economique et le transfert des ZAE communales à la communauté de communes (obligatoire) et l'a accompagnée par la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique, d'un Pacte de Solidarité Fiscal et Financier et de la création d'une Commission d'Evaluation des Charges Transférées.

Le passage en FPU, gèle au montant de 2016 la fiscalité des entreprises perçues par chaque commune, mais devrait permettre à la communauté de communes de percevoir une Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée ou à minima moins diminuée.

11) Questions diverses ;

11.1 Amis de la Rivière d'Ain : désignation d'un représentant au sein du conseil ;

Les Amis de la rivière d'Ain demandent qu'un représentant du conseil municipal participe à leurs assemblées. Après discussion il est décidé qu'un membre du conseil y participera et sera

désigné en fonction des sujets et disponibilités. Le conseil charge Mme le maire de répondre en ce sens au président des Amis de la rivière d'Ain.

11.2 Bulletin « le Pontois » :

M. Jean Michel Gensse présente la première version de la nouvelle édition du Pontois qui paraîtra avant fin janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.